

**REUNION DU CLD DU JEUDI 9 FEVRIER 2006 A LA VOULTE  
19H00-22H00 : SEANCE PLENIERE**

**Etaient Présents :**

<b>NOM</b>	<b>STRUCTURE</b>	<b>NOM</b>	<b>STRUCTURE</b>
Nicolas DARAGON	Comité de pilotage	Jacqueline CIMAZ	Les Rias
Pierre-Antoine LANDEL	Président du CLD	Odile ROBERT	Association Art et Tourisme – Saint-Romain-du-Leps
Corinne DAOUD	Membre du bureau du CLD	Félix LARCHER	Effel Consulting
Gérard CLEMENT	FO 26/07 Membre du bureau du CLD	François FAURE	CFA Bâtipôle – Livron
Michel CHAUDY	Membre du bureau du CLD	Gérard BARRAS	ARDELAINÉ
Gildas GAUTHIER		Danièle PERSICO	Valence
Marcel CHAIX	Gîtes de France 26	Chantal JARJAT	Mission locale Centre Ardèche
Julien LAMOULIE	Géopolis – CCI Drôme	Jean-Marc ABATTU	Office des sports du Valentinois
Gérard COLOMBIER		Thierry HUAN	Parenthèses (Touland)
Jérôme BAR	Fédération ? 26	Marianne ORY	Région Rhône-Alpes
Patrick LECHARME	Compétences associées	Bernard JAY	Inspection académique 26/07
Jean-Louis CHOVIN	FOC 26	Bernard CANAT	Maleval (Saint-Clément)
Jacques ESTOUR	Président ESTSAR	Isabelle LAMBERT	Agribio 07
Bernard GERVY	MEDEF 26	Régis AUBENAS	Chambre d'agriculture 26
Jean-François MURTAS	CBE	Daniel SOULIGNAC	Chambre des Métiers

Etaient excusés : Joëlle MARIAC, Patrick ROUCOUSE, Pascale VILLAIN, Dominique ALLAIN, Blandine BERTHELOT

Ont assisté à la réunion : Sandra OLLIER , Brice CHEVALIER, Cathy CHARVOZ, Béatrice FRASSON-MARIN, Jean-Philippe RENOUD

**Ordre du jour**

La réunion avait pour objectif de formuler un premier avis sur le projet de charte de territoire. Elle s'est donc déroulée en trois temps :

- Présentation du projet de charte par Monsieur Nicolas DARAGON, Président du Comité de pilotage du CDRA, et les membres du Comité technique
- Poursuite de l'élaboration des scénarios sur la base d'une proposition de synthèse entre les scénarios 2 (territoire durable) et 3 (territoire compétitif), présentée par Gildas GAUTHIER;
- Travail de groupe sur la proposition de charte, synthèse et formulation de propositions d'amélioration.

- o Organisation du travail pour le premier trimestre 2006 ;
- o Questions diverses.

**1. Présentation du projet de charte par Monsieur Nicolas DARAGON, Président du Comité de pilotage du CDRA, et les membres du Comité technique**

Le projet de charte a été présentée par axe par les membres du Comité technique, sur la base de e la dernière version incluant les modifications proposées par les membres des commissions. A la suite de cette présentation, Mr Daragon a salué l'implication des membres du CLD dans la préparation du document et rappelé les modalités de construction du document, qui fera l'objet d'un examen en comité de pilotage le jeudi 16 février prochain. Il a souligné les difficultés liées à la complexité du territoire, et

Avant d'aborder les questions de fond liées à la structure de la charte, quelques remarques techniques ont été formulées :

- Nécessité de suivre les évolutions du territoire au travers d'une observation actualisée de ses évolutions ; ;
- Proposition de faire des synthèses, en fin de chaque partie, afin de les rendre plus accessibles ; tout en faisant attention au danger des synthèses qui sont réductrices des documents ;
- Eviter l'expression « sillon iséro-rhodanien » et privilégier l'expression « sillon alpin » ;
- Eviter la formulation « université multipolaire » qui ne semble pas plausible et privilégier la formulation « antenne universitaire » ;
- Ne pas réduire le rôle de création d'activités aux pôles mais l'élargir à tout le territoire ;
- Dans l'intitulé de l'axe 1 : « Créer de l'emploi en misant sur le qualité des hommes *et des femmes* (à rajouter dans un soucis de parité), des organisations et des activités du territoire » et nécessité d'appuyer les efforts sur la diversité des ressources ;
- Aborder plus précisément l'implication de la population et le principe de gouvernance ; Souligner le fait que le développement durable prend bien en compte une implication des citoyens ;
- Considérer l'artisanat comme une activité économique à part entière ;
- Ne pas limiter la dynamique « développement durable » à Rovaltain ;
- Préciser la signification d' « agriculture de qualité » : qui reste très large, et peut porter des significations différentes selon les interlocuteurs.

**2. Poursuite de l'élaboration des scénarios sur la base des propositions transmises depuis la dernière réunion :**

Gildas GAUTHIER a présenté un scénario 4, synthèse des scénarios 2 et 3, qui est joint au présent compte rendu. . Il s'agit d'un document qui peut servir de base aux futures réflexions et/ou refléter l'ensemble des scénarios établis par le CLD depuis le début de ses travaux.

**3. Travail de groupe sur la proposition de charte, synthèse et formulation d'un avis :**

3 groupes ont été formés pour réfléchir au projet de charte à partir d'une grille de lecture proposant de travailler sur les éléments essentiels du projet de

territoire tels que :

- la définition et prise en considération des enjeux du territoire, Prise en compte des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et culturels ;
- la proposition d'un horizon à moyen terme pour le territoire ;
- la proposition d'un horizon à moyen terme pour le territoire ;
- l'intégration et hiérarchisation des objectifs ;
- la proposition d'un mode d'organisation et de gouvernance du territoire (*ex démocratie participative...*)

Chacun des groupes a examiné le projet de charte selon l'un des axes :

**Axe 1** : Maintenir et créer de l'emploi en misant sur la qualité des hommes, des organisations et des activités du territoire ;

**Axe 2** : Renforcer le dynamisme et la qualité de vie locale pour conforter l'attractivité du territoire ;

**Axe 3** : Aménager et gérer le territoire de façon équilibrée et mesurée.

Le résultat de la discussion a été présenté sous forme de tableau de synthèse, qui peuvent être synthétisés sous forme d'enjeux et de propositions .

**Concernant le prise en considération des enjeux** : Le projet de charte est quasiment muet sur ce point. Pour y pallier, au delà d'un rappel des caractéristiques de base du territoire, les 8 enjeux formulés par le CLD au travers de son document de proposition pourraient être repris, discutés et éventuellement intégrés. En outre, une attention particulière a été portée sur la place de l'artisanat qui était insuffisamment prise en considération dans le projet de charte. L'autre enjeu absent est celui de la santé publique, qui pourrait être utilement rappelé., ainsi que celui de ne pas limiter l'économie sociale et solidaire au seul enjeu social. Il peut être élargi à la création de nouveaux services qui intègrent des dimensions économiques, environnementales et culturelles.

En outre, il est proposé de prendre en compte la transversalité des enjeux culturels et touristiques, ainsi que de celle des services, de l'habitat et de l'économie. Il estproposé d'insister sur l'importance de l'histoire et du patrimoine culturel.

**Concernant la proposition d'un horizon à moyen terme pour le territoire**, il est constaté que le projet de charte est aussi muet sur ce point. Le CLD propose que les 4 scénarios proposés soient examinés, discutés et puissent servir de trame à l'élaboration d'un scénario souhaité pour le territoire. Pour les membresdes groupes de travail , les scénarios privilégiés oscillent entre les scénarios 2 et 4.

**Concernant la formulation des valeurs**, les membres des groupes de travail constatent que les valeurs proposées par le comité de pilotage correspondent assez bien à celles qui ont été exprimées par le CLD, au travers de son document de proposition.

**Concernant l'intégration et la hiérarchisation des objectifs**, les membres des groupes de travail constatent que le projet de charte est riche de propositions, reflétant en cela la complexité et la diversité du territoire. Ils s'interrogent sur les possibilités de hiérarchiser les interventions, en particulier au regard d'un

horizon qui n'a pas été défini. En outre quatre objectifs sont ajoutés :

- assurer l'accès aux soins pour tous : possibilité d'installation de maisons médicales et soutien aux hôpitaux locaux ;
- intégrer des lieux intergénérationnels ;
- valoriser le patrimoine culturel pour impliquer la population ;
- renforcer la desserte des zones périphériques du territoire.

**Concernant le mode d'organisation et de gouvernance du territoire**, les membres des groupes de travail insistent sur la nécessité d'assurer un décloisonnement entre les secteurs et catégories socio-professionnelles., en réaffirmant que le « le tout est plus important que la somme de parties ». Ils proposent que la rédaction de la charte soit renforcée dans 4 directions :

- le renforcement des intercommunalités permettant d'accompagner le développement des services, en parallèle à la définition d'un projet de territoire à même d'assurer le développement de fonctions stratégiques telles que l'ouverture extérieure et le développement des solidarités ;
- la poursuite de l'action du CLD et le développement de la démocratie participative à différentes échelles : quartiers, communes, vallées, plateaux, etc...
- la capitalisation de la dynamique associative pour développer la création de nouveaux services
- la mise en place d'outils de veille et d'observation multisectoriels (économie, social, environnemental, culturel...)

**Plusieurs propositions complémentaires de rédaction ont été émises par des membres du CLD.**

**Proposition 1** : Au quotidien, des groupes d'habitants s'associent pour inventer et organiser des réponses nouvelles aux problèmes qui se font jour dans la vie locale. Qu'il s'agisse d'animer les débats citoyens nécessaires à la vie démocratique, d'inventer de nouvelles propositions pour renouer les liens sociaux là où les solidarités traditionnelles s'effilochent, d'organiser la gestion des entreprises culturelles, de promouvoir les rencontres intergénérationnelles dans notre société à l'espérance de vie grandissante ou encore de former les animateurs de la vie associative, les initiatives émergentes sont nombreuses et structurantes de la vie et du développement local. Le projet de charte se propose de « répondre aux besoins en services des populations actuelles et futures » (point A) de l'axe 2).

Dans cette orientation proposée, il nous paraît indispensable d'inscrire un objectif d'appui aux initiatives portées par les habitants. A côté des initiatives prises par les élus et les professionnels concernés, l'initiative des habitants nous paraît en effet devoir être soutenue en ce qu'elle représente une attitude dynamique et prospective au rebours d'une attitude passive et seulement « consommatrice » de services face aux changements et aux nouveaux défis que nos territoires ont à affronter dans le contexte d'ouverture de notre société et de notre économie .

**Proposition 2 en ajout au préambule** : « Un territoire en veille permanente sur son évolution, en évaluation continue des résultats et des effets des actions engagées dans le cadre du CDRA, et en force de propositions sur les 3 axes d'objectifs généraux inscrits dans cette charte. La conduite d'une activité de veille permanente tant économique que sociale sur l'évolution du territoire, assurée à travers des dispositifs d'observatoires existants (CTEF/CBE sur l'emploi) ou à créer, constituera pour les responsables du territoire du CDRA, un moyen puissant de maîtriser le développement du territoire dont le CDRA doit être un des outils. De même, l'évaluation en continue (sur un rythme annuel) de ce

que produira la mobilisation des moyens et des énergies à travers le CDRA, doit permettre à ces responsables de piloter avec la Région sa mise en œuvre. Sur ces trois fonctions de veille et d'évaluation et de propositions, le CLD, représentant la société civile peut jouer ici un rôle essentiel. d'accompagnement et de propositions »

**Proposition 3 « – Affirmer l'agglomération de Valence comme composante du pôle majeur du Sud de Rhône-Alpes en cours de constitution avec celle de Romans. L'agglomération valentinoise est en voie de constituer demain avec celle de Romans, autour de la gare TGV et du projet ROVALTAIN, un pôle économique et de services important du Sud de la Région. Si ce développement se fait sur deux territoires de CDRA, la portée des effets qu'on peut en attendre, etb l'importance des enjeux de diffusion sur le sdeux territoires suppose de prendre en compte dès aujourd'hui cette réalité »**

#### **4. Organisation du travail pour le premier trimestre 2006 :**

**Les prochaines réunions pourraient être organisées de la façon suivante :**

##### **Calendrier de la charte :**

- **Jeudi 16 février 2006 :** Comité de pilotage : deux hypothèses...
  - *Hypothèse 1 : adoption de la charte => proposition d'une nouvelle réunion du CLD pour un avis final : **Lundi 6 mars 2006** ;précédée d'une réunion du bureau.*
  - *Hypothèse 2 : non adoption de la charte : nécessité d'attendre un autre Comité de pilotage pour proposer une nouvelle date de réunion du CLD.*

##### **Autre date à retenir :**

**Réunion publique de présentation de la charte :  
Mardi 14 mars 2006 à 19H00,  
au Centre Universitaire Latour Maubourg.**

*Il s'agira d'une réunion publique visant à présenter le projet de charte : tous les membres du CLD sont invités à y participer*

Annexes :

### ***Annexe 1 : Proposition de scénario 4***

## **II.2 – Vision prospective de l'évolution du territoire,**

### ***Des contraintes et des atouts***

#### **Des espaces durablement différenciés**

L'histoire et la géographie dotent le territoire « Drôme Ardèche Centre » de deux sous-ensembles : l'axe Rhodanien Nord Sud, traversé de flux croissants, et les vallées ardéchoises et arrière-pays drômois, marqués par un patrimoine naturel et économique d'une grande richesse. Les 210.000 habitants occupent pour plus de la moitié d'entre eux l'agglomération valentinoise, les 95.000 habitants restant se répartissant sur un territoire de près de près de 1.700 km<sup>2</sup>.

Cette situation explique des tendances lourdes de l'évolution du territoire qui méritent d'être prises en compte pour prévenir les risques qu'elles peuvent présenter et assurer un développement maîtrisé du territoire :

- Une différenciation durable des espaces entre deux dynamiques : aux très puissantes dynamiques de circulation de personnes, de marchandises et d'énergies qui traversent la vallée du Rhône, s'opposent des difficultés de circulation sur les axes Est-Ouest. Le sillon rhodanien de Lyon à Marseille ressemble de plus en plus à une vaste conurbation, sans identité spécifique. Le renchérissement important du prix du foncier à bâtir, la poursuite de la banalisation du paysage, la saturation des communes de la vallée du Rhône et de la plaine de Chabeuil, ainsi que l'encombrement structurel du trafic sur certains itinéraires (notamment l'A 7, la RN 7 mais aussi la RN 86 bordant la rive droite du Rhône) poussent les nouveaux accédants à la propriété à chercher à acquérir des terrains plus éloignés, en particulier dans certaines vallées latérales du département de l'Ardèche.
- Des activités concentrées en Vallée du Rhône : La concentration des activités économiques dans la vallée du Rhône et le développement de

Rovaltain va cristalliser un pôle de développement économique global au niveau du débouché de l'Isère. La nécessité d'une coordination des actions de développement économique entre villes, intercommunalités et départements s'impose pour éviter que ne s'exacerbent les concurrences et aggravent encore les situations.

- Une densification de l'habitat autour des villes : Le développement économique de la vallée du Rhône, autour de l'agglomération valentinoise et particulièrement dans l'axe Rovaltain, est de nature à favoriser l'urbanisation dans ce secteur, notamment celui de la plaine de Valence/Chabeuil. Cette évolution, susceptible de résulter notamment de l'afflux de populations nouvelles venues d'autres régions, sur un site en fort développement, appelle une politique de gestion maîtrisée de l'habitat. La migration alternante est freinée par l'accroissement du coût de l'énergie. Dans ces conditions, une partie des habitants revient massivement s'installer dans la périphérie immédiate de l'agglomération, dans des lotissements construits sans cohérence, qui occupent l'espace périurbain disponible entre les villes et l'axe de contournement, ainsi que le long des axes routiers principaux.

Un vieillissement des populations : Le vieillissement déjà engagé des populations rurales et celui de la population active, issue du baby boom, et arrivant à la retraite vient renforcer, comme dans toute la France, la part de population âgée constituant à la fois une ressource et un charge plus importante pour la vie locale.

Quel que soit les efforts des politiques publiques pour limiter les effets négatifs de cette différenciation des espaces et leurs évolutions respectives celle-ci, celles-ci ne semblent pas pouvoir être remises en cause.

### ***Un développement équilibré et maîtrisé***

#### Des Agglomérations structurées

Les villes maillent le territoire, formant un réseau complet et équilibré. En premier lieu, l'agglomération valentinoise est structurée en communauté d'agglomération et assume les fonctions de centralité liées à une population de 125.000 habitants. A partir d'une harmonisation des taux de taxe professionnelle qui limiteront les concurrences entre les communes, les compétences de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'habitat, de politique de la ville, de voirie et de transport seront développées en commun. La gestion de l'environnement intégrera la politique de l'eau, de l'assainissement, des déchets mais aussi de la prévention des nuisances sonores, dans un réel souci de service aux populations. Pour ces services, la mise en

place de services en régie directe permettant une maîtrise des coûts et une responsabilisation des consommateurs sera étudiée. Enfin, la création et de gestion des services culturels et sportifs sera assurée pour les plus importants d'entre eux à un niveau intercommunal afin d'assurer une mutualisation des coûts. Après un débat permettant de définir très précisément le partage des compétences entre les villes et la communauté d'agglomération, et afin de limiter les charges de structure, les services communs seront constitués par transfert de personnel issus de différentes collectivités. Les dotations budgétaires transférées par l'Etat à la communauté d'agglomération, est d'environ 35 euros par an et par habitant, ce qui représente une dotation de plus de 4 millions d'euros par an pour une agglomération de cette taille. Profitant de son statut de chef lieu de département, permettant la création de communautés d'agglomération dans les intercommunalités dotées de ville centre de moins de 15.000 habitants, la Ville de Privas engagera cette même dynamique, lui permettant de revendiquer et d'organiser les fonctions de centralité associées à un chef lieu de département, jouant un rôle dans le rééquilibrage du territoire.

En parallèle, les intercommunalités poursuivront leur réflexion sur les compétences qu'elles assument, au service d'un développement rural intégré. Elles intègrent des compétences que les bourgs centres ne peuvent plus assumer seules, telles que le développement sportif et culturel, et mènent des politiques actives dans le domaine de l'agriculture, du développement économique et touristique, du logement et de l'environnement.

Le pays regroupera ainsi des intercommunalités qui développeront des projets spécifiques autour des compétences qu'elles s'approprient. Organisé sous la responsabilité des élus, associant les acteurs de la société civile au travers du Conseil Local de Développement, le pays aura pour mission de développer les projets entre les intercommunalités, dans le souci d'un développement des relations villes campagnes, ainsi que le développement entre le territoire et son environnement proche ou lointain. Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche est associé aux discussions, afin de permettre une définition d'objectifs partagés et de bien définir ses domaines d'interventions par rapport à ceux des intercommunalités.

### Une mobilisation de ressources spécifiques au territoire

Plusieurs ressources sont mobilisées : en premier lieu la terre et la ressource foncière, au service de l'agriculture, du développement économique, des transports. La forêt est prise en considération dans ses dimensions économiques, récréatives, énergétiques et environnementales. La ressource en eau est préservée, dans une cohérence de bassins versant permettant d'assurer les adéquations entre les besoins et les ressources à différents niveaux. Une attention particulière est portée à l'irrigation, pour laquelle un plan d'ensemble est conçu pour l'intégrer dans une logique d'agriculture durable. La qualité de l'air est préservée. Ces ressources sont mobilisées pour le développement d'usages des énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, bois, hydraulique). Une attention toute particulière est accordée à la préservation des milieux naturels dont la préservation est la condition à tout projet de développement.

### Une concentration des activités les plus importantes autour des nœuds

Les activités économiques les plus importantes (en emplois notamment) se concentrent facilement autour des nœuds qui mailleront ces différents réseaux. La gare TGV Sud Rhône-Alpes devient un centre d'activités important, relié à d'autres zones installées aux points de convergence : Tain l'Hermitage, Bourg de Péage, Portes les Valence, Loriol avec la zone du Pouzin, Privas, qui diffusent ensuite sur l'ensemble du territoire, en maillant d'autres pôles plus éloignés tels que Lamastre, Le Cheylard ou St Martin de Valamas, vers le Nord (Annonay) et l'Ouest (Le Puy).

### Et des activités économiques reposant sur la diversité et des secteurs moteurs

Les activités économiques reposent sur un tissu d'entreprises diversifié, accordant une large place aux activités productives, telles que l'agriculture et la transformation agro-alimentaire, l'artisanat, les PME innovantes, des services adaptés, en particulier au niveau du tourisme, dans toutes ses dimensions, en particulier au niveau des affaires. L'économie sociale et solidaire est totalement intégrée à cette dynamique. Plusieurs filières d'excellence alliant recherche, formation production, commercialisation, conseil technique sont développées ; à partir de thématiques telles que le tourisme patrimonial, la traçabilité, les micro et nanotechnologies, les écritures automatisées, les énergies renouvelables (énergie solaire, éolien, biomasse, hydraulique etc...), le cinéma d'animation, l'agriculture et la forêt. Pour accompagner ce mouvement, une attention particulière est accordée à la création d'entreprises, et tout particulièrement des micro-entreprises. Pour ce faire, des lieux d'accompagnement à la création d'activités et à l'entrepreneuriat maillent l'ensemble du territoire, afin de permettre l'échange entre les activités de recherche, les porteurs de projets et l'ensemble du dispositif d'accompagnement administratif ou consulaire. A l'exemple des sites de proximité de Lamastre et Saint Martin de Valamas, de telles plate formes sont créées dans des sites urbains, par exemple au sein des établissements développant des BTS. Les services publics maillent l'ensemble du territoire, selon des configurations qui font l'objet de discussions régulières avec les populations et entreprises, afin de permettre une évolutivité permanente. Les Technologies de l'Information et de Communication sont mobilisées pour accompagner ces mouvements.

### Des transports diversifiés

Les flux de la vallée du Rhône sont maîtrisés et équilibrés autour différents modes de transport : rail, fleuve, route, et le territoire a su capter des activités liés à des axes, au travers de plate forme logistiques, et organiser des relations transversales avec les territoires drômois et ardéchois, en particulier à partir de la gare Valence –Sud Rhône-Alpes, vers les vallées ardéchoises. Une relation par rail cadencée est créée entre Romans et Viviers par Livron , et deux gares intermédiaires sont créées à Valence Sud, Bourg les Valence-LaPoudrière . Une ligne de transport en site propre est créée à partir des boulevards de Valence, pour rejoindre St Peray . et les études préalables à la 2<sup>o</sup> tranche des boulevards, intègrent une étude de faisabilité d'une gare souterraine reliée aux transports en commun, permettant une révision de l'urbanisme de l'ensemble du centre ville. Les pistes cyclables se développent à partir de l'itinéraire vélo route voie verte du Léman à la Mer, sur la Vallée de l'Eyrieux, l'itinéraire Chomérac –Privas, et un itinéraire Bourg les Valence-St Marcel- Chabeuil- Crest relie le territoire à la vallée de la Drôme.

Une politique d'équipements majeurs est mise en œuvre pour faciliter l'écoulement des flux dans la vallée du Rhône. L'axe Genève-Valence est complété d'une voie TGV qui relie la vallée du Rhône à l'axe Lyon Turin, le trafic fluvial est renforcé à partir d'une modernisation des ports.

### **Une refonte de l'urbanisme commercial**

Des petites villes constituent pour chacune d'entre elles des pôles commerciaux, de services et d'activités indispensables pour l'activité des zones rurales et au développement économique du territoire. L'urbanisme commercial fait l'objet de profondes modifications, à partir d'une révision des modes de circulation. Les commerces de proximité accessibles par d'autres moyens que la voiture, sont réhabilités, et les zones commerciales urbaines sont impliquées dans le développement du commerce rural, au travers d'un système de taxation de leurs impacts négatifs sur l'environnement et intégré dans les schémas de développement des transports.

### **Une participation citoyenne organisée**

Des dispositifs de participation citoyenne accompagnent ce mouvement, afin de favoriser les échanges, la circulation des idées, et l'innovation, et ce à toutes les échelles du territoire, y compris les vallées et plateaux ruraux, et les quartiers urbains. Un fond de solidarité et de développement énergétique est créé, à partir des grands centres de production énergétiques de la Vallée du Rhône et les axes de circulation. Il accompagne le développement de l'ensemble du territoire, au travers d'un ensemble de sites de production d'énergie diffus sur l'ensemble du territoire : solaire, hydraulique, éolien, bois etc..

### **Des campagnes vivantes**

Dans le secteur rural comme dans les quartiers urbains sensibles, ce scénario peut être gagnant sous réserve que certaines conditions soient réunies. En effet, la valorisation des ressources locales dépend fortement des capacités d'entrepreneuriat des nouveaux arrivants et des aptitudes des structures de développement local à détecter, à attirer et à faire émerger ces talents ainsi qu'à assurer une certaine coordination entre les projets. Dans ce contexte les campagnes relativement éloignées des villes, se repeuplent fortement bénéficiant de l'effet répulsif que provoque l'amplification du mal de vivre dans les grandes agglomérations.

Ce repeuplement concerne aussi bien les communes enclavées des hautes Vallées ardéchoises que les plateaux. Il se fonde tout autant sur l'arrivée de nouveaux actifs que sur l'implantation de retraités. Il s'explique aussi par des départs de plus en plus limités des actifs, notamment des plus jeunes. Il s'accompagne de la création de pôles d'activités spécifiques tels que par exemple un pôle de santé-rééducation à Vernoux, accompagné d'un développement d'un pôle de lecture, imprimerie et édition, lié au dynamisme culturel, un pôle touristique à Lamastre, accompagné d'un site de création de spectacles vivants, un site de création industriel au Cheylard et Saint Martin de Valamas, accompagné du Développement des activités du Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel. Privas confirme son savoir faire dans les domaines de la santé mentale, en accentuant les approches relationnelles, et l'agglomération valentinoise développe plusieurs projets de pointe dans les domaines de la traçabilité, du cinéma d'animation et de la valorisation de la biomasse. Saint Pierreville confirme son avance dans le domaine des activités éco-biologiques, en voyant l'implantation d'un pôle de rencontre et d'échange de connaissance sur la création d'activités liées à ce secteur.

## Une agriculture porteuse de sens pour l'ensemble du territoire

Les exploitations agricoles se maintiennent sur la base d'un système de production associant des productions de qualité tels que les fruits. Les systèmes de vente directe, y compris les marchés sont favorisés, et des diversifications d'activité sont recherchés dans les domaines des services à la population : éducation, santé, entretien de l'espace etc... D'importants programmes de gestion durable des systèmes d'irrigation sont développés, en accompagnement d'une limitation de l'usage des engrais et pesticides. La fabrication d'éléments de maisons en bois à Haute Qualité Environnementale ainsi que la production de bois de chauffage conditionné font également partie de la gamme de produits. Garantie par un écolabel et utilisant symboliquement quelques matériaux locaux, l'activité de fabrication de maison de bois s'est d'abord développée grâce au marché local. Les normes environnementales favorisaient la proximité géographique entre les fabricants et les commanditaires. L'essor de la filière a ensuite été entraîné par les exportations. Le tourisme se développe sur la base d'unités des activités sportives de pleine nature, mais aussi de la restauration et de la découverte du patrimoine local, et tout particulièrement celui constitué autour des paysages et des savoir-faire.

### Annexe 2 : Rappel des réflexions du CLD relatives au nom du territoire exprimées lors de la réunion du 11 janvier 2006

Depuis le début de la procédure, le nom du territoire n'est pas stabilisé et fluctue entre deux termes : Drôme Ardèche Centre et Très Grand Valentinois. Les membres du CLD ont discuté de cette question et plusieurs avis ont été émis :

- Privilégier le nom d'une ville pour le nom d'un pays présente un risque de non acceptabilité par un certain nombre d'acteurs et d'habitants ;
- Au contraire, faire apparaître un nom de ville identifiée à l'extérieur permet une meilleure lisibilité ;
- La dénomination « Drôme Ardèche centre » constituait un bon compromis ; et si l'on souhaite ajouter Valence, ce peut être : Grand Valentinois et Centre Ardèche, Grand Valentinois et Cœur d'Ardèche, Cœur d'Ardèche et grand Valentinois, Centre Ardèche et grand Valentinois, etc...
- D'autres idées de dénomination sont émises : Cœur de Drôme Ardèche, Privalence, Rhône Eyrieux, Ségovélonie

Pierre-Antoine LANDEL  
Président du CLD